(WSP)



Lorsban™ 50W Insecticide

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : chlorpyrifos 50 %
poudre mouillable

N^{o} D'HOMOLOGATION 20944 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



CONTENU NET : 500 g

PEUT ÊTRE FATAL SI AVALÉ
NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU
RISQUE D'IRRITER LES YEUX

NE PAS VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

(Overpack)



Lorsban™ 50W Insecticide

GROUPE	1B[1]	INSECTICIDE

- Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers ou aux autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ces produits.
- Contient du chlorpyrifos

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : chlorpyrifos 50 %
poudre mouillable

N^o D'HOMOLOGATION 20944 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



PEUT ÊTRE FATAL SI AVALÉ
NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU
RISQUE D'IRRITER LES YEUX

CONTENU NET : 10 kg (4 suremballages contenant chacun 5 sachets hydrosolubles de 500 g)

NE PAS VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

PRÉCAUTIONS
PEUT ÊTRE FATAL SI AVALÉ
NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU
RISQUE D'IRRITER LES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter le contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les bruines de pulvérisation. Il est recommandé de porter un masque ou un respirateur homologué par la CSA ou le NIOSH pour filtrer les bruines de pulvérisation et les vapeurs organiques, des lunettes de sécurité, des gants imperméables et des vêtements à manches longues lors du remplissage du réservoir de pulvérisation, de la manipulation de la poudre ou si l'équipement utilisé pour l'application risque de produire des bruines fines (p. ex. pulvérisateur pneumatique, etc.). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Jeter les articles en cuir contaminés. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit, et avant de manger ou de fumer. Ne pas entrer dans la zone traitée dans les 24 heures suivant le traitement. Si les travailleurs doivent entrer dans la zone traitée plus tôt, ils doivent porter un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de travail et un casque. Les travailleurs devraient être avertis verbalement du délai de sécurité prescrit après le traitement. Les avertissements suivants devraient être émis :
1. Endroit et description de la zone traitée
2. Délai pendant lequel l'accès est restreint
3. Directives précisant qu'il ne faut pas entrer dans la zone traitée avant le délai de sécurité prescrit.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE ET AU CHARGEMENT
Les préposés au mélange et au chargement doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussettes et des chaussures
- des gants résistant aux produits chimiques
- un tablier résistant aux produits chimiques

Les préposés au mélange ou au chargement qui manipulent des sacs hydrosolubles doivent avoir immédiatement à portée de la main, en cas d'urgence (p. ex., sac déchiré, déversement ou défaillance mécanique) de l'équipement supplémentaire de protection individuelle. Cet équipement doit comprendre une combinaison, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur à adduction d'air filtré non actionné par un moteur et équipé d'un filtre de série -R ou -P.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS À L'APPLICATION
Ne pas appliquer au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression.

Les préposés à l'application employant un appareil pneumatique sont installés dans une cabine fermée doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussettes et des chaussures
- des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine et les laisser à l'extérieur)

Les préposés à l'application employant un appareil pneumatique sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur
- des chaussettes et des chaussures
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air muni d'un filtre de série -R ou –P

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine)
- des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application employant un pulvérisateur manuel doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur (lorsque le jet est dirigé vers le haut)
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air muni d'un filtre de série -R ou –P

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur du cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, les sueurs, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas expédier ni entreposer près des aliments pour humains, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT
- Ce produit est TOXIQUE pour les oiseaux. Tous les granulés qui sont renversés ou à la vue sur le sol doivent être incorporés dans le sol ou ramassés.
- Ce produit est TOXIQUE pour les mammifères sauvages. Tous les granulés qui sont renversés ou à la vue sur le sol doivent être incorporés dans le sol ou ramassés.
- Ce produit est très TOXIQUE pour les abeilles en cas de contact avec le produit ou la dérive de pulvérisation ou encore, de contact avec des résidus présents sur des plantes en floraison. Ne pas utiliser sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison.
- Ce produit est TOXIQUE pour certains insectes bénéfiques. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de diminuer les effets nocifs chez les insectes bénéfiques qui vivent dans les habitats situés près du site à traiter comme les haies et les terrains boisés.
- NE PAS appliquer ce produit ou éviter qu'il dérive vers les cultures ou les mauvaises herbes en floraison si des abeilles fréquentent le site à traiter. Les préposés à l'application doivent informer les apiculteurs de leur localité avant de traiter si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité.

L'insecticide Lorsban 50W est également toxique pour les poissons, les crustacés et d'autres organismes aquatiques. Ne pas l'appliquer directement sur les masses d'eau. La dérive et le ruissellement du produit des zones traitées peuvent être dangereux pour les organismes des milieux aquatiques adjacents. Couvrir ou incorporer les déversements. Empêcher que le produit n'atteigne les lacs, les ruisseaux, les étangs ou tout autre cours d'eau. Ne pas l'appliquer s'il y a des risques de dérive. Ne pas l'appliquer lorsque les conditions météorologiques pourraient entraîner le ruissellement du produit hors des zones traitées. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités jusque dans les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site à traiter avant de procéder au traitement. Des précipitations intenses, une pente modérée à forte, des sols dénudés ou mal drainés (p. ex., compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme les sols argileux) présentent des conditions et des caractéristiques susceptibles de causer du ruissellement.

Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies abondantes sont prévues.

La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement de filtres végétaux (zones tampons) entre le site traité et la limite du plan d'eau à protéger.

ENTREPOSAGE
Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains ni les aliments pour animaux par l'entreposage du produit, le nettoyage de l'équipement, ou l'élimination des déchets.

ÉLIMINATION
1. Lorsque tous les sachets hydrosolubles ont été utilisés, rendre le suremballage inutilisable.
2. Éliminer le suremballage conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)



Lorsban™ 50W Insecticide

GROUPE	1B[1]	INSECTICIDE

- Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers ou aux autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ces produits.
- Contient du chlorpyrifos

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : chlorpyrifos 50 %
poudre mouillable

N^{o} D'HOMOLOGATION 20944 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



PEUT ÊTRE FATAL SI AVALÉ
NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU
RISQUE D'IRRITER LES YEUX

CONTENU NET : 10 kg (4 suremballages contenant chacun 5 sachets hydrosolubles de 500 g)

NE PAS VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

PRÉCAUTIONS
PEUT ÊTRE FATAL SI AVALÉ
NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU
RISQUE D'IRRITER LES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter le contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les bruines de pulvérisation. Il est recommandé de porter un masque ou un respirateur homologué par la CSA ou le NIOSH pour filtrer les bruines de pulvérisation et les vapeurs organiques, des lunettes de sécurité, des gants imperméables et des vêtements à manches longues lors du remplissage du réservoir de pulvérisation, de la manipulation de la poudre ou si l'équipement utilisé pour l'application risque de produire des bruines fines (p. ex. pulvérisateur pneumatique, etc.). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Jeter les articles en cuir contaminés. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit, et avant de manger ou de fumer. Ne pas entrer dans la zone traitée dans les 24 heures suivant le traitement. Si les travailleurs doivent entrer dans la zone traitée plus tôt, ils doivent porter un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de travail et un casque. Les travailleurs devraient être avertis verbalement du délai de sécurité prescrit après le traitement. Les avertissements suivants devraient être émis :
1. Endroit et description de la zone traitée
2. Délai pendant lequel l'accès est restreint
3. Directives précisant qu'il ne faut pas entrer dans la zone traitée avant le délai de sécurité prescrit.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE ET AU CHARGEMENT
Les préposés au mélange et au chargement doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussettes et des chaussures
- des gants résistant aux produits chimiques
- un tablier résistant aux produits chimiques

Les préposés au mélange ou au chargement qui manipulent des sacs hydrosolubles doivent avoir immédiatement à portée de la main, en cas d'urgence (p. ex., sac déchiré, déversement ou défaillance mécanique) de l'équipement supplémentaire de protection individuelle. Cet équipement doit comprendre une combinaison, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur à adduction d'air filtré non actionné par un moteur et équipé d'un filtre de série -R ou -P.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS À L'APPLICATION
Ne pas appliquer au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression.

Les préposés à l'application employant un appareil pneumatique sont installés dans une cabine fermée doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussettes et des chaussures
- des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine et les laisser à l'extérieur)

Les préposés à l'application employant un appareil pneumatique sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- une combinaison résistant aux produits chimiques et casque protecteur
- des chaussettes et des chaussures
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air muni d'un filtre de série -R ou -P

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine)
- des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application employant un pulvérisateur manuel doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur (lorsque le jet est dirigé vers le haut)
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air muni d'un filtre de série -R ou –P

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, les sueurs, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de
convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas expédier ni entreposer près des aliments pour humains, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT
- Ce produit est TOXIQUE pour les oiseaux. Tous les granulés qui sont renversés ou à la vue sur le sol doivent être incorporés dans le sol ou ramassés.
- Ce produit est TOXIQUE pour les mammifères sauvages. Tous les granulés qui sont renversés ou à la vue sur le sol doivent être incorporés dans le sol ou ramassés.
- Ce produit est très TOXIQUE pour les abeilles en cas de contact avec le produit ou la dérive de pulvérisation ou encore, de contact avec des résidus présents sur des plantes en floraison. Ne pas utiliser sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison.
- Ce produit est TOXIQUE pour certains insectes bénéfiques. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de diminuer les effets nocifs chez les insectes bénéfiques qui vivent dans les habitats situés près du site à traiter comme les haies et les terrains boisés.
- NE PAS appliquer ce produit ou éviter qu'il dérive vers les cultures ou les mauvaises herbes en floraison si des abeilles fréquentent le site à traiter. Les préposés à l'application doivent informer les apiculteurs de leur localité avant de traiter si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité.

L'insecticide Lorsban 50W est également toxique pour les poissons, les crustacés et d'autres organismes aquatiques. Ne pas l'appliquer directement sur les masses d'eau. La dérive et le ruissellement du produit des zones traitées peuvent être dangereux pour les organismes des milieux aquatiques adjacents. Couvrir ou incorporer les déversements. Empêcher que le produit n'atteigne les lacs, les ruisseaux, les étangs ou tout autre cours d'eau. Ne pas l'appliquer s'il y a des risques de dérive. Ne pas l'appliquer lorsque les conditions météorologiques pourraient entraîner le ruissellement du produit hors des zones traitées. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités jusque dans les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site à traiter avant de procéder au traitement. Des précipitations intenses, une pente modérée à forte, des sols dénudés ou mal drainés (p. ex., compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme les sols argileux) présentent des conditions et des caractéristiques susceptibles de causer du ruissellement.

Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies abondantes sont prévues.

La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement de filtres végétaux (zones tampons) entre le site traité et la limite du plan d'eau à protéger.

ENTREPOSAGE
Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains ni les aliments pour animaux par l'entreposage du produit, le nettoyage de l'équipement, ou l'élimination des déchets.

ÉLIMINATION
1. Lorsque tous les sachets hydrosolubles ont été utilisés, rendre le suremballage inutilisable.
2. Éliminer le suremballage conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Utiliser l'insecticide Lorsban 50W pour contrôler le ver-gris souterrain dans les cultures suivantes : poivron vert, concombre, pomme de terre, chou chinois, chou, brocoli, chou de Bruxelles, chou-fleur, rutabaga, oignon (sauf les oignons en bottes), céleri, carotte, maïs fourrager et maïs sucré; la mouche des racines dans les cultures de tabac et de chou; le ver-gris du fraisier dans les champs de fraises; l'altise de la pomme de terre et la punaise grise dans les champs de pommes de terre.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

MODE D'EMPLOI
On obtient de meilleurs résultats lorsque l'application de l'insecticide Lorsban 50W est effectuée en après-midi ou tôt dans la soirée. Mélanger l'insecticide dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage et appliquer sous forme de traitement généralisé, sauf indication contraire. Voir le tableau des délais à respecter avant la récolte.

NE PAS appliquer ce produit pendant les périodes de calme plat. Éviter tout traitement lorsque les vents soufflent en rafales.

Pulvérisation pneumatique : Les traitements au sol par dispositif pneumatique sont restreints aux cultures de pêche et de nectarine. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

Zones tampons
Il faut établir des zones tampons comme indiqué dans les tableaux suivants entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques sensibles (lacs, rivières, fondrières, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) ainsi que des habitats estuariens ou marins.

Pulvérisation à rampe [1]

Dose d'application (g m.a./ha)	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des habitats aquatiques ayant une profondeur de :		
	< 1 m	**1–3 m**	**> 3 m**
Inférieure ou égale à 576	50	40	30
Supérieure à 576 et inférieure ou égale à 1152	55	45	35
Supérieure à 1152 et inférieure ou égale à 2304	60	50	40

[1] Aucune zone tampon n'est requise pour les traitements par bassinage (p. ex., traitements par passinage pour supprimer la mouche du chou, la mouche de l'oignon et la mouche des semis).

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Pulvérisation pneumatique

Dose d'application (g m.a./ha)	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des habitats aquatiques ayant une profondeur de :		
	< 1 m	**1–3 m**	**> 3 m**
Inférieure ou égale à 1725	80	70	55

- **NE PAS** appliquer ce produit directement sur des habitats aquatiques (p. ex., lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et terres humides) ni sur des habitats estuariens ou marins.
- **NE PAS** contaminer les réserves d'eau potable, les systèmes d'irrigation ou l'habitat aquatique en nettoyant le matériel de pulvérisation ou en éliminant les déchets.
- Les pulvérisations aériennes sont possibles seulement lorsque le mode d'emploi le permet.
- Un délai avant la plantation de 30 jours doit être respecté entre le traitement et la plantation de cultures d'assolement, à l'exception du radis, du pé-tsaï, du pak-choï et de plantes du genre *Brassica*, ces cultures ne demandant aucun délai avant leur plantation.

DÉLAIS À RESPECTER AVANT LA RÉCOLTE : Le temps entre la dernière application et la récolte

Délais à respecter avant la récolte

Culture	Délais entre la dernière application et la récolte (jours)
pomme de terre	7
fraise	20
pêche, nectarine	21
rutabaga	30
chou, chou chinois, chou-fleur, brocoli, chou de Bruxelles	32
poivron vert	40
carotte, concombre, oignon	60
céleri, maïs (fourrager et sucré)	70

Délais de sécurité prescrits
Le délai de sécurité après traitement est de 24 heures pour toutes les cultures sauf pour le chou-fleur (10 jours) et pêches et nectarines (4 jours).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LES SACHETS HYDROSOLUBLES
Un suremballage comprend cinq sachets hydrosolubles de 500 g. Ne pas mouiller les sachets hydrosolubles avant de les mettre dans le réservoir de pulvérisation. Porter des gants lors de la manipulation des sachets hydrosolubles. Ne pas manipuler les sachets hydrosolubles avec des gants humides. Les sachets peuvent se déchirer si on les manipule trop. Refermer hermétiquement les suremballages pour protéger les sachets hydrosolubles inutilisés. Les sachets peuvent se désagréger s'ils sont entreposés à des températures inférieures à 0 ^{o}C. Manipuler avec soin pour éviter la rupture des sachets.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE
L'insecticide Lorsban 50W se mélange rapidement avec l'eau et forme une bouillie. Ne pas mélanger l'insecticide Lorsban 50W avec un engrais liquide ou de l'huile comme support. Remplir le réservoir au tiers d'eau. Mettre en marche le système d'agitation. Ajouter la quantité voulue de sachets hydrosolubles dans le réservoir. Continuer de remplir le réservoir pendant que les sachets se dissolvent et que l'insecticide Lorsban 50W se disperse. Avant de pulvériser, s'assurer que l'insecticide est complètement dispersé et que les sachets sont dissout. Poursuivre l'agitation tout au long du mélange et de la pulvérisation pour assurer l'homogénéité de la bouillie. **À noter** : Selon la température de l'eau et la vitesse d'agitation, la dissolution des sachets hydrosolubles et la dispersion du produit devraient se faire dans les 5 minutes suivant l'ajout dans le réservoir. L'insecticide Lorsban 50W contient un agent mouillant. Ne pas ajouter d'agent mouillant, d'agent dispersif ni d'agent adhésif .

MODE D'EMPLOI – SITES, ORGANISMES NUISIBLES, DOSES ET MODE D'EMPLOI

Sites et organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi
MAÏS (SUCRÉ, DE GRANDE CULTURE)	Ne pas appliquer plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer à moins de 70 jours de la récolte. Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 1,125 à 2,25 kg dans 200–400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé lorsque la culture est rendue au stade des 2 à 5 feuilles.
FRAISE	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Ne pas appliquer moins de 20 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
noctuelle du fraisier (charançon des racines du fraisier)	Appliquer une dose de 1,125 kg dans 2 000 L/ha. Pulvériser sur les feuilles une fois entre le 1er et le 15 juin. Utiliser de préférence de grandes quantités d'eau pour humecter complètement toute la région du collet.
CÉLERI, CONCOMBRE, POIVRON (VERT)	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer à moins de 70 jours de la récolte du céleri, 40 jours avant celle du poivron et 60 jours avant celle du concombre. Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 1,125 à 2,25 kg dans 200–400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé lorsque la culture est rendue au stade des 2 à 5 feuilles.
PAK CHOI, BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-FLEUR, PÉ-TSAÏ	Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités pour le pak choi et le pé-tsaï. Attendre 10 jours avant de retourner dans les champs de chou-fleur traités et un jour avant de retourner dans les champs traités de toutes les autres cultures. [Voir ci-dessous.] Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer à moins de 32 jours avant la récolte des choux
mouche du chou (CHOU seulement)	Appliquer une dose de 32,5 g/100 L. TRAITEMENT DANS L'EAU D'ARROSAGE DE TRANSPLANTATION: Appliquer une dose de 200 ml de solution à chaque plante. Ne pas employer d'engrais de démarrage avec ce produit.
ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge (BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-	TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 1,125 à 2,25 kg dans 200–400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé lorsque la culture est rendue au stade des 2 à 5 feuilles.

FLEUR, PÉ-TSAÏ)	
RUTABAGA	Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités. Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte. [Voir aussi ci-dessous.] Ne pas traiter plus d'une fois par saison.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 1,125 kg à 2,25 kg dans 200–400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé lorsque la culture est rendue au stade des 2 à 5 feuilles.
CAROTTE	Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer à moins de 60 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 2,25 à 4,5 kg dans 200–400 L/ha. Effectuer un traitement généralisé au stade de 2 à 5 feuilles. Utiliser la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm.
POMME DE TERRE	Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités pour le dépistage, le désherbage ou l'irrigation.
Doryphore de la pomme de terre (larve), altise de la pomme de terre, punaise terne	Appliquer une dose de 960 g dans 400 à 800 L/ha. Pulvériser sur les feuilles.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 1,125 à 2,25 g dans 200–400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé lorsque les premiers signes de dommage apparaissent.
OIGNON (en bulbes, à mariner)	Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités. Ne pas appliquer aux oignons à botteler. [Voir aussi ci-dessous.] Ne pas appliquer à moins de 60 jours avant la récolte.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 2,25 à 4,5 kg dans 200–400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé au stade de 2 à 5 feuilles. Utiliser la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm.
TABAC	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Appliquer sur le sol

	seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE).
	Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
Mouches des semis	TRAITEMENT DANS L'EAU D'ARROSAGE DE TRANSPLANTATION Appliquer une dose de 137,5 g/1 000 L. Verser une dose de 200 ml de solution sur chaque plante. Agiter régulièrement la solution. Ne pas employer d'engrais de démarrage avec ce produit.

Pêches et nectarines - contrôle de la tordeuse orientale du pêcher

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Dow AgroSciences Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dow AgroSciences Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Dow AgroSciences Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

PÊCHE, NECTARINE	Ne pas appliquer plus de 2 fois par saison. Ne pas appliquer à moins de 21 jours de la récolte. Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Attendre 4 jours avant de retourner dans les champs traités pour le dépistage.
tordeuse orientale du pêcher	**Usage restreint** NATURE DE LA RESTRICTION : Cet usage est restreint au programme de gestion de la résistance aux pesticides de la municipalité régionale de Niagara et du comté d'Essex, qui est coordonné par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Ce ministère offrira aux producteurs des renseignements et de la formation (formation sur les traitements et conseils sur le programme de lutte intégrée). GESTION DE LA RÉSISTANCE AUX INSECTICIDES : Pour obtenir les meilleurs résultats, on doit traiter avec cet insecticide au moment de l'éclosion des œufs ou des larves au premier stade de la première génération de la tordeuse orientale du pêcher, généralement entre la collerette et la chute de la collerette. Les producteurs devront consulter un spécialiste local du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario en lutte antiparasitaire intégrée pour connaître les périodes de traitement précises. Effectuer 1 ou 2 pulvérisations au besoin. Procéder par traitement au sol, au moyen d'un pulvérisateur pneumatique. Pour traiter les rangs extérieurs, orienter les buses du pulvérisateur pneumatique vers l'intérieur du verger.

USAGE RESTREINT : Pour obtenir les meilleurs résultats, on doit traiter avec l'insecticide Lorsban 50W au moment de l'éclosion des œufs ou des larves au premier stade de la première génération de la tordeuse orientale du pêcher, généralement entre la collerette et la chute de la collerette. Les producteurs devront consulter un spécialiste local du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario en lutte antiparasitaire intégrée pour connaître les périodes de traitement précises. Effectuer 1 ou 2 pulvérisations au besoin. Procéder par traitement au sol, au moyen d'un pulvérisateur pneumatique. Appliquer 3,5 kg de produit dans 1 000 à 2 000 L d'eau par hectare (la quantité d'eau varie selon la dimension de l'arbre). Un sac hydrosoluble contient 500 g d'insecticide Lorsban 50W ; sept (7) sachets hydrosolubles traitent 1 hectare. Diriger les buses du pulvérisateur en direction du verger de pêches/nectarines ciblé lors de la pulvérisation des lignes de bordures. Ne pas appliquer lorsque la direction du vent risque de causer la dérive hors des zones traitées vers les lacs, les étangs et les autres cours d'eau. Le délai avant la récolte pour les pêches et les nectarines est de 21 jours. Respecter les délais de sécurité après traitement tel quel stipulé.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Gestion de la résistance, l'insecticide Lorsban 50W, insecticide du groupe 1B[1.] Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Lorsban 50W et à d'autres insecticides du groupe 1B[1]. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Lorsban 50W ou les insecticides du même groupe 1B[1] avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou a www.dowagro.ca.

AVIS À L'ACHETEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.